



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes

Rectificatif en date du 25 avril 2025 : prolongation d'un an de l'avis d'opportunité

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes.

Le premier objectif de l'enquête est de produire les données permettant de calculer les indicateurs économiques par segment de flotte demandés par la décision d'application du règlement européen (UE) 2017/1004 du 17 mai 2017 relatif à l'établissement d'un cadre de l'Union pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche. Plus généralement, l'objectif est d'évaluer les performances économiques des différentes flottilles et leur évolution.

Les principaux thèmes concernent : les revenus (valeur des débarquements des produits de la pêche, subventions directes, autres revenus), les coûts (dépenses de personnel, coûts énergétiques, entretien et réparation, autres coûts, coûts en capital), la valeur du capital physique, les investissements matériels, la situation financière et les emplois.

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des navires métropolitains inscrits au fichier communautaire de la pêche européen au 1er janvier et actifs un jour dans l'année. Les unités enquêtées sont les navires de pêche. La population de référence au 1/1/2019 compte 3 940 navires (1 250 en Méditerranée et 2 690 en Atlantique-Manche-Mer du Nord). L'échantillon est stratifié pour tenir compte de la longueur des navires et des engins de pêches utilisés. Un tirage aléatoire systématique après un tri de la base de sondage par quartier maritime permet d'assurer une bonne couverture géographique.

La collecte est réalisée par le Laboratoire d'économie et de management de l'Université de Nantes (Lemna) et par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la Mer (Ifremer) :

Le Lemna collecte les données à partir des comptabilités d'entreprise. Celles-ci sont obtenues auprès de leur réseau de partenaires situés sur tout le littoral français, constitués de centres de gestion agréés, d'associations de gestion et de comptabilité, de cabinets d'expertise comptable ou d'armements à la pêche (au total une trentaine de structures participe chaque année au programme de collecte). L'Ifremer collecte directement les données auprès des patrons/armateurs des navires de pêche par voie d'enquêtes réalisées en face à face par des enquêteurs répartis sur le littoral.

Le Lemna et l'Ifremer effectuent chacun des vérifications et contrôles sur les données qu'ils collectent puis transmettent de façon sécurisée les données individuelles par navire au SSP, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. La collecte est annuelle.

Outre la transmission annuelle des indicateurs économiques à la Commission européenne et leur publication dans le rapport économique annuel sur l'état de la flotte de pêche de l'Union européenne, les données sont utilisées pour répondre aux demandes des services, notamment de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA). Ces données sont également diffusées dans la ligne éditoriale du SSP et mises à dispositions des chercheurs *via* le centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2021 à 2025 (cinq années).
Opportunité pour l'année 2026 prolongée